



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

Appel à projet Politique de la Ville 2021

Thématiques transversales

❖ La lutte contre les discriminations :

24 critères (loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 86 dont 4 parmi les derniers critères : l'exercice du droit de grève, l'identité sexuelle - loi du 6 août 2012 qui punit également le harcèlement sexuel, la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, la domiciliation bancaire) **sont reconnus par la loi comme sources potentielles d'inégalités de traitement (appartenance supposée à une race, une ethnie, une religion...).** L'intervention de l'Etat peut également porter sur les discriminations relatives à l'adresse ou au quartier d'habitation, non énumérées parmi ces 24 critères.

- Objectifs opérationnels :

- ✓ Développer la vigilance face aux pratiques discriminatoires, mieux prendre en compte les inégalités de droit dont sont victimes les habitant(e)s des quartiers et renforcer leur participation dans la diversité,
- ✓ Animer un programme d'actions qui s'appuie sur les associations et permet une traduction concrète pour les habitant(e)s : la diversité dans l'emploi, la qualité de l'orientation scolaire et universitaire, l'écoute de difficultés rencontrées par les habitant(e)s et l'accompagnement dans la recherche de solutions adaptées (qui incluent le recours aux juridictions compétentes),
- ✓ Veiller à ce que l'ensemble des autres programmes mis en œuvre au sein du Contrat de Ville (emploi, logement et habitat, prévention de la délinquance, santé, jeunesse et éducation) contribuent au traitement plus équitable, égal de tous les citoyen(ne)s et à leur participation active dans la cité,
- ✓ S'interroger sur l'accès des filles aux pratiques, dispositifs existants,
- ✓ Valoriser la mémoire des quartiers.

- Plan d'actions :

- ✓ Actions pour prévenir et réduire les discriminations dans l'accès à l'emploi, aux stages, au logement, à la santé, à l'éducation...,
- ✓ Actions impliquant fortement les habitant(e)s dans la vie citoyenne et autour de la mémoire ou l'identité des quartiers.

❖ L'égalité femme homme :

Les indicateurs sociaux économiques prouvent que la crise économique impacte les femmes et les hommes différemment et plus particulièrement les femmes qui vivent dans les territoires inscrits en politique de la ville.

La promotion d'une politique territorialisée de l'égalité femmes hommes au sein du contrat de ville par la prise en compte des besoins des femmes et de leur implication dans les politiques urbaines sera mise en œuvre.

- Objectifs opérationnels :

- ✓ Le partage de l'espace public par les femmes et les hommes,
- ✓ La place des jeunes filles et plus largement des femmes dans le sport au travers de l'ensemble des quartiers du Contrat de ville.

- Plan d'actions :

- ✓ Sensibiliser les habitant(e)s sur l'égalité femmes hommes,
- ✓ Mettre en place des marches exploratoires ou des marches sensibles pour y observer, développer les pratiques mixtes et favoriser l'appropriation de certains espaces par les femmes,
- ✓ Création de tournoi pour l'égalité,
- ✓ Favoriser l'accessibilité des femmes et des hommes aux pratiques stéréotypées,
- ✓ Développer et valoriser la parité.

❖ La jeunesse :

La jeunesse est une priorité transversale du Contrat de ville.

Le programme Ville Vie Vacances permet à de nombreux enfants et jeunes des quartiers de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative pendant les périodes de vacances scolaires.

Il concerne en priorité un public âgé de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté.

- Objectifs opérationnels :

- ✓ Toute action concourant à l'accompagnement des jeunes en termes de mobilité sociale, géographique, européenne, et internationale sera favorisée,
- ✓ Soutenir les dispositifs favorisant la continuité entre scolarité, formation et emploi,
- ✓ Favoriser l'implication des jeunes.

- Plan d'actions :

- ✓ Favoriser l'accès aux stages,
- ✓ Initier un réseau de parrains,
- ✓ Développer les offres de chantiers loisirs éducatifs,
- ✓ Développer l'accès aux services civiques,
- ✓ Faciliter et encourager la participation des jeunes.

❖ La participation des habitants

La participation des habitants est une priorité constante de la politique de la ville.

Rompre l'isolement des personnes les plus vulnérables, agir en faveur de la revitalisation des relations quotidiennes entre individus, et du mieux vivre ensemble sont des préoccupations importantes à ce titre. Cela suppose aussi de permettre l'exercice de la citoyenneté et de

l'engagement participatif des habitant(e)s dans des projets de territoires, notamment à travers de la mise en œuvre de conseils citoyens.

❖ **L'inclusion numérique et la lutte contre l'illectronisme**

L'accès au numérique est devenu un enjeu important pour de nombreuses démarches quotidiennes. Les besoins des habitants des quartiers sont de plus en plus perceptibles : dématérialisation et soutien aux démarches en ligne, accès aux droits, recherche d'emploi sur internet, insertion professionnelle et savoirs de base numérique, professionnalisation et sensibilisation des porteurs de projet, outils et applications au service de la citoyenneté, réseaux sociaux et prévention des risques, éducation et suivi de la scolarité, espaces numériques de proximité.

La médiation numérique, l'accès aux outils, une meilleure appréhension des usages et savoirs numériques est à cet effet une priorité transversale du Contrat de Ville de Grand Poitiers notamment pour les habitants les plus éloignés. Cette attention sur le numérique doit s'inscrire dans une stratégie concertée et coordonnée entre acteurs.